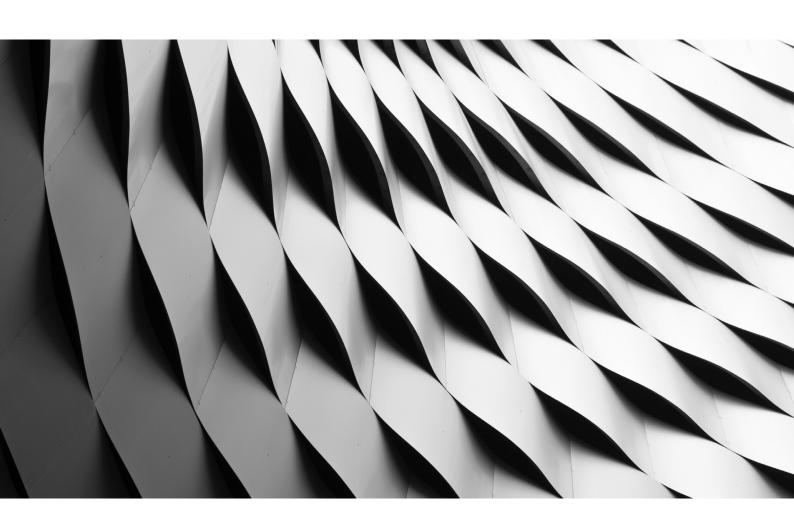
randstad employer brand research 2019

étude consacrée à la qualité de la marque d'employeur des plus grandes entreprises de belgique

avec, cette année encore, l'analyse de la marque d'employeur dans le secteur public





index

Ш					
0				2	
	portance d'une que d'employeur forte	4		dstad employer nd research	6
0	3		C)4	
la m	néthode	10	les	résultats	13
0	5		4.1	les critères instrumentaux qui déterminent l'attrac- tivité d'un employeur résultats des sous-groupes	14 15
que les	els secteurs sont employeurs les s attractifs ?	18	4.3		16
5.1	le pharma à nouveau classé secteur privé le plus attractif	19	C)6	
5.2	pourquoi les secteurs privés sont-ils attractifs (ou non)?	20		ns quels critères de narque d'employeur	22
5.3	l'attractivité des secteurs privés selon les sous- groupes	21	obt	entreprises privées tiennent-elles les illeurs scores ?	



07		08	
dans quelle mesure le secteur public est-il attractif?	24	quelles entreprises sont les employeurs les plus attractifs ?	30
7.1 pourquoi le secteur public est-il attractif ?7.2 attractivité du secteur public selon les sousgroupes	26 28	 8.1 attractivité relative des employeurs privés 8.2 pourquoi deme est-elle l'employeur le plus attractif? 8.3 l'attractivité absolue des employeurs privés 	32 33 35
09		10	
quelles organisations publiques sont les employeurs les plus attractifs ?	37	la valeur de la sécurité d'emploi	44
 9.1 l'attractivité relative des organisations publiques 9.2 pourquoi l'autorité flamande est-elle l'employeur le plus attractif? 9.3 l'attractivité absolue des employeurs publics 	38 39 43		
11		annexe	
les principales conclusions	46	employeurs privés et publics	50

l'importance d'une marque d'employeur forte

Randstad, le plus grand prestataire de services en ressources humaines de Belgique, mesure chaque jour l'importance d'une marque d'employeur forte.

Une marque d'employeur forte permet non seulement aux entreprises d'engager plus facilement du personnel, mais également de le conserver plus longtemps. De plus, elle influence positivement l'implication des collaborateurs dans la vie de l'entreprise. Ces derniers s'identifient plus aisément à une entreprise qui possède une marque d'employeur forte et sont plus enclins à s'investir pour leur employeur.

Développer une marque d'employeur est un processus de longue haleine. Bâtir une image et une réputation prend des années. Aucune entreprise n'a donc intérêt à travailler sa réputation d'employeur uniquement lorsqu'elle a le vent en poupe. Au contraire : entretenir correctement son image d'employeur permet d'absorber les chocs et offre à l'entreprise un avantage concurrentiel sur le marché du travail. Que la conjoncture soit bonne ou mauvaise.

La manière dont les collaborateurs potentiels apprécient une entreprise ne dépend pas de circonstances fortuites. Un article de presse entretenir correctement son image d'employeur permet d'absorber les chocs et offre à l'entreprise un avantage concurrentiel sur le marché du travail. Que la conjoncture soit bonne ou mauvaise.

élogieux ou un CEO charismatique constituent toujours un atout. Mais la perception d'une entreprise par le marché du travail repose dans une large mesure sur les qualités factuelles et durables dont elle peut se prévaloir. La communication joue évidemment un rôle, mais l'opinion que le grand public se fait d'une entreprise sera surtout influencée par des faits, par ses actes et par les initiatives qu'elle prend. En d'autres termes, par la manière dont elle opère. Toute organisation a donc, dans une certaine mesure, un impact sur son attractivité en tant qu'employeur, sur sa propre marque d'employeur.

Randstad veut aider les organisations à améliorer leur marque d'employeur. C'est pourquoi nous menons cette enquête annuelle (qui en est déjà à sa dix-neuvième édition) afin de déterminer l'attractivité des plus grands employeurs en Belgique. L'étude et la remise du Randstad Award qui en découle sont devenues une véritable référence sur le marché du travail. Les entreprises prennent de plus en plus conscience que le recrutement et la rétention des talents ne sont plus possibles au 21e siècle sans une marque d'employeur forte.

randstad employer brand research

En quoi la randstad employer brand research se différencie-t-elle des études qui, à première vue, paraissent similaires ?

Les études actuelles dédiées à la marque d'employeur peuvent se diviser en plusieurs catégories. Certaines enquêtes, comme la présente, se concentrent sur l'image des entreprises en tant qu'employeurs. Les répondants sont des

l'enquête réalisée par Randstad sur la marque d'employeur étudie l'image des entreprises en interrogeant périodiquement un panel et en sondant l'opinion des répondants. externes. D'autres enquêtes évaluent l'identité des employeurs et interrogent dès lors les (ex-) travailleurs. La méthode de collecte des données montre

également de grandes différences. Certaines enquêtes s'appuient sur le big data recueilli en permanence. D'autres (comme celle de Randstad) recourent à des panels interrogés à intervalles périodiques (généralement chaque année). Enfin, la plupart des enquêtes (dont celle réalisée par Randstad) se basent sur l'opinion des répondants. LinkedIn, au

contraire, recueille et utilise également les données relatives à des comportements factuels, comme par exemple le taux de réaction effectif aux offres d'emploi.

En résumé: l'enquête réalisée par Randstad sur la marque d'employeur étudie l'image des entreprises en interrogeant périodiquement un panel et en sondant l'opinion des répondants.

La figure suivante récapitule les différentes formes d'enquêtes.

Cette figure montre clairement la complémentarité des différentes enquêtes. Les entreprises ont dès lors tout intérêt à consulter plusieurs sources. De toute façon, aucune source ne fournira une vision complète de la marque d'employeur.

Situer l'enquête de Randstad parmi toutes les études consacrées à la marque d'employeur ne permet pas encore d'en cerner complètement le caractère unique. Deux atouts supplémentaires sont encore à souligner.

figure 1

les différentes formes d'enquêtes

	big data	panel/échantillon
identité ((ex-)travailleurs	glassdoor (opinion)	great place to work (opinion + jury externe)
image (externes)	linkedin (comportement factuel)	randstad (opinion) universum (opinion)

Il y a tout d'abord la transparence. Dans l'étude de Randstad, le score de la marque d'employeur représente le nombre de répondants (par rapport à ceux qui connaissent l'entreprise comme employeur) qui ont donné un score de 4 ou 5 à la question « souhaiteriez-vous travailler pour cet employeur? », 1 signifiant pas du tout et 5 très volontiers. Cet indicateur ne laisse planer aucun doute.

De nombreuses autres enquêtes ne publient pas de scores, généralement parce que ces scores combinent plusieurs facteurs et sont moins faciles à interpréter tels quels. LinkedIn base son score sur 4 variables différentes : quel est le degré de notoriété des entreprises, quelle interaction le contenu d'entreprise génère-t-il, quel est le taux de réponse aux offres d'emploi et combien de temps les travailleurs engagés restent-ils. Chez Great place to work, il s'agit de la combinaison des scores des travailleurs actuels et de ceux d'un jury externe. Ces scores composés ne sont pas non plus communiqués, si ce n'est aux entreprises concernées.

La représentativité de l'étude de Randstad constitue également un grand atout. Randstad analyse toutes les grandes entreprises privées d'un pays. La définition de « grand » diffère néanmoins d'un pays à l'autre. Plus le pays est étendu, plus importante est en principe la limite critique pour en faire partie. Glassdoor, LinkedIn et Universum peuvent également prétendre à une telle représentativité dans leur

randstad analyse toutes les grandes entreprises privées d'un pays. La définition de « grand » diffère néanmoins d'un pays à l'autre.

étude, ce qui n'est pas du tout le cas de Great place to work. Dans cette étude, les entreprises doivent se manifester elles-mêmes pour être incluses (contre paiement) dans l'étude. L'échantillon d'entreprises étudiées chaque année n'est certainement pas représentatif de l'ensemble des entreprises. C'est surtout pour les entreprises participantes que l'étude de Great place to work se révèle importante.

En ce qui concerne la représentativité des répondants, l'étude de Randstad se place incontestablement en tête. Les répondants reflètent la population âgée de 18 à 65 ans, ce qui n'est pas le cas des autres prestataires.

Universum limite ses répondants aux dernières années de Masters. Glassdoor et LinkedIn ne prétendent pas non plus à la représentativité. Il est tout à fait raisonnable de penser que le groupe qui se sent appelé à poster une évaluation de son ex-employeur n'est pas représentatif de tous les travailleurs qui quittent l'entreprise. La manière dont Glassdoor réagit aux pratiques frauduleuses qui consistent pour les entreprises à encourager activement leurs propres travailleurs à poster



des évaluations, n'est pas claire non plus. Pour sa part, LinkedIn se positionne fortement dans le segment supérieur du marché du travail, ce qui implique que les haut qualifiés sont surreprésentés parmi les répondants. Il en va de même pour Glassdoor. En termes de représentativité globale côté offre et côté demande, l'étude de Randstad est donc unique.

Enfin, nous insistons encore sur le fait que l'étude de Randstad n'est ni manipulable, ni sélective. Cette année, Glassdoor a fait l'objet d'une attention médiatique suite à des indications selon lesquelles certaines entreprises avaient manipulé les données présentes sur son site. La manière dont Glassdoor collecte

pour randstad, comme il s'agit de répondants anonymes qui n'ont aucun lien avec l'entreprise qu'ils évaluent, toute influence, voire manipulation, est proprement impossible. les données laisse la porte ouverte à la fraude. Il en va de même – quoique dans une moindre mesure – pour Great Place To Work où, selon plu-

sieurs rumeurs, certaines entreprises auraient tenté d'influencer la collecte des données en interne. Pour Randstad, comme il s'agit de répondants anonymes qui n'ont aucun lien avec l'entreprise qu'ils évaluent, toute influence, voire manipulation, est proprement impossible.

Conclusion: la randstad employer brand research détient plusieurs atouts uniques et mérite une place de premier plan dans l'ensemble des enquêtes consacrées à la marque d'employeur. Ce qui n'empêche pas d'autres enquêtes de fournir des informations complémentaires, par exemple sur l'identité de la marque d'employeur. Cette enquête concerne comme toujours l'ensemble des grands employeurs privés occupant plus de 1.000 personnes. Toutes les grandes entreprises opérant en Belgique sont prises en considération dans cette étude.

Cette année, on en compte 183. L'étude s'est par ailleurs penchée sur le secteur public. C'est la première fois que le secteur public apparaît dans l'étude en période de haute conjoncture. La grande question qui se pose est dès lors de savoir si, en période de conjoncture positive, le secteur public peut se targuer de meilleures marques d'employeur que le secteur privé.

que pouvez-vous attendre de ce rapport ?

Vous y trouverez des réponses aux questions suivantes :

- Quels critères entrent en ligne de compte dans le choix d'un employeur ?
- Quels critères entrent en ligne de compte dans la décision de rester chez son employeur?
- Quels secteursc omptent les employeurs les plus attractifs et pourquoi ?
- Quelles entreprises privées sont les employeurs les plus attractifs et pourquoi?
- Quelles organisations et entreprises du secteur public sont les plus attractives et pourquoi?
- Comment se positionne globalement le secteur public par rapport aux divers secteurs privés et au secteur privé dans son ensemble?

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

la méthode



la méthode 11

Pour la dix-neuvième fois consécutive, Randstad a recueilli au cours du mois de janvier 2019, en collaboration avec TNS, l'opinion de 14.000 personnes (étudiants, travailleurs, demandeurs d'emploi, hommes et femmes au foyer, etc.) âgées de 18 à 65 ans. Comme les huit années précédentes, les participants ont répondu au questionnaire par Internet.

Randstad leur a demandé d'exprimer leur avis sur l'attractivité de la marque d'employeur des principaux employeurs en Belgique. Sur la base d'une série de critères de sélection, nous avons retenu 183 entreprises du secteur privé. Il s'agit de sociétés qui opèrent en Belgique et occupent plus de 1.000 personnes sous un même nom (ou partie d'unmême nom). La liste des employeurs participants peut être consultée en annexe.

Cette étude poursuit un double objectif.

En premier lieu, nous cherchons à déterminer quelles organisations sont perçues comme étant les employeurs les plus attractifs en Belgique. Pour ce faire, nous demandons aux personnes interrogées d'indiquer dans quelle mesure elles auraient envie ou non de travailler pour les entreprises qu'elles connaissent et qui figurent dans la liste. Cela nous donne une bonne idée du degré d'attractivité globale d'une entreprise en tant qu'employeur.

sur la base d'une série de critères de sélection, nous avons retenu 183 entreprises du secteur privé.

D'autre part, cette étude s'attache aux facteurs qui justifient l'attractivité de ces entreprises. Est-ce une question de salaires intéressants ou l'ambiance de travail agréable est-elle prédominante? Concrètement, il s'agit toujours d'un mélange de facteurs. Ces facteurs, nous les appelons les critères, ou critères de la marque d'employeur. Nous en distinguons 16. Dans un premier temps, nous vérifions l'importance globale de ces 16 critères dans le choix d'un employeur.

- · salaire et avantages attractifs
- sécurité d'emploi
- santé financière
- ambiance de travail agréable
- contenu intéressant de la fonction
- perspectives d'avenir
- formations de qualité
- qualité du management et de la direction
- bon équilibre travail-vie privée
- conditions de travail flexibles
- accessibilité de l'entreprise
- souci de l'environnement et de la société (RSE)
- promotion de la diversité et de l'inclusion
- produits/services de qualité
- bonne réputation
- nouvelles technologies

les entreprises n'apprennent non seulement dans quelle mesure elles sont attractives en tant qu'employeur, mais également pourquoi.

Dans la suite du texte, ces critères seront autant que possible utilisés sous une forme abrégée. Par rapport à l'année dernière, nous avons à nouveau remplacé les critères « travail stimulant et riche en défis » et « promotion de l'esprit d'entreprise » par le critère « contenu intéressant de la fonction ». Le critère « possibilités de carrière à l'international » a quant à lui été supprimé de la liste.

Par ailleurs, les répondants évaluent chacune des entreprises retenues par rapport à 10 de ces 16 critères.

- perspectives d'avenir
- · ambiance de travail
- sécurité d'emploi
- santé financière
- contenu intéressant de la fonction
- bonne réputation
- nouvelles technologies
- équilibre travail-vie privée
- environnement et société (rse)
- salaire et avantages attractifs

Ainsi les entreprises n'apprennent non seulement dans quelle mesure elles sont attractives en tant qu'employeur, mais également pourquoi.

les répondants

La répartition des répondants selon les caractéristiques contextuelles est la suivante :

tableau 1

les répondants

hommes	49%
femmes	51%
francophones	43%
néerlandophones	57%
18-24 ans	23%
25-34 ans	21%
35-54 ans	37%
55-64 ans	19%
enseignement primaire	8%
secondaire	49%
supérieur	43%



les résultats

4.1 les critères instrumentaux qui déterminent l'attractivité d'un employeur

Qu'est-ce qui rend un employeur attractif aux yeux du grand public ? Sur quels critères un travailleur se base-t-il pour décider s'il veut travailler ou non dans une entreprise ? Pour répondre à cette question, entrons dans le détail des critères d'une marque d'employeur.

Nous avons pu constater par le passé que l'importance des différents critères d'une marque d'employeur reste globalement très stable. Cependant, certaines variations ap-

sur quels critères un travailleur se base-t-il pour décider s'il veut travailler ou non dans une entreprise? Pour répondre à cette question, entrons dans le détail des critères d'une marque d'employeur. paraissent parfois au fil des années. Ces variations limitées sont généralement liées à la conjoncture. Ainsi, la sécurité d'emploi gagne en importance pendant les années de

conjoncture difficile. Le package salarial pèse en revanche davantage lorsque la conjoncture est positive. Des changements structurels ou des événements spécifiques peuvent aussi iouer un rôle.

Les répondants devaient sélectionner leur top 5 parmi ces 16 critères.

tableau 2

quels sont les critères importants dans le choix d'un employeur?

	2019
salaire et avantages	63%
ambiance de travail	53%
sécurité d'emploi	53%
équilibre travail-vie privée	48%
conditions de travail flexibles	36%
perspectives d'avenir	37%
accessibilité de l'entreprise	33%
santé financière	29%
contenu intéressant de la fonction	27%
formations	24%
bonne réputation	17%
rse	19%
produits/services de qualité	15%
qualité du management/de la direction	12%
diversité/inclusion	12%
nouvelles technologies	10%

2010

% de répondants à avoir repris ce critère dans leur top 5

Quels sont les critères les plus importants en 2019 ? Comme toujours, il y a peu de surprises. Salaire et avantages caracole en tête des critères et maintient son avance historique sur l'ambiance de travail et la sécurité d'emploi. Le critère de l'équilibre travail-vie privée demeure en quatrième place, celui des conditions de travail flexibles en cinquième.

les résultats 15

près d'un répondant sur cinq inscrit la RSE dans le top 5 des critères déterminants pour l'attractivité d'un employeur.

Bien que la continuité soit toujours à l'ordre du jour, un critère sort systématiquement du lot. Cette année, il s'agit de la RSE, c.-à-d. l'attention portée à l'environnement et à la société. Avec un score de 19% (donc quasiment un travailleur sur cinq qui l'inscrit dans son top 5), c'est le plus haut score jamais récolté par ce critère dans l'histoire de la randstad employer brand research. Comme l'étude a eu lieu début 2019, il est parfaitement possible que les manifestations pour le climat menées par les jeunes y soient pour quelque chose. Chez les jeunes (-25 ans), ce critère atteint même les 25%, un score donc nettement plus élevé que celui des tranches d'âge supérieures, et à la fois le plus élevé jamais enregistré. Il est encore trop tôt pour conclure à l'amorce d'une réelle tendance. Ce critère avait déjà connu quelques soubresauts dans le passé, quoique moins marqués. Mais il s'agissait en général de pics ponctuels qui ne se confirmaient pas l'année suivante. Rendez-vous donc en 2020.

4.2 résultats des sous-groupes

Le marché du travail est hétérogène. Plusieurs groupes sont actifs sur ce marché et tous ne perçoivent pas les différents critères de la même manière. Toutefois, année après année, nous devons constater que l'appréciation des différents critères par les groupes cibles diffère peu.

D'une manière générale, les femmes accordent plus d'importance à l'ambiance de travail, à l'équilibre entre travail et vie privée, aux conditions de travail flexibles et à la localisation de l'entreprise. Pour ces critères, la différence se confirme et ne semble pas montrer de tendance à s'estomper. Pour la première fois, le critère salaire et avantages s'y ajoute cette année. Jusqu'il y a quelques années, les hommes accordaient davantage d'importance à ce critère que les femmes. Ces dernières années, cette différence avait disparu. Et cette année, les femmes y attachent visiblement plus d'importance encore que les hommes (resp. 61% et 66%). Soyons clairs: les hommes aussi placent ce critère nettement en tête. Mais ces derniers accordent plus de poids que leurs homologues féminines à la santé financière de l'entreprise, l'utilisation des nouvelles technologies et la réputation de l'entreprise. En matière de sécurité d'emploi, nous n'observons quasiment aucune différence.

Les travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur attachent une plus grande importance au contenu de la fonction et aux conditions de travail flexibles. Les travailleurs disposant tout au plus d'un diplôme de l'enseignement secondaire sont plus sensibles à la sécurité d'emploi. Pour tous les autres critères, les différences sont particulièrement ténues.

C'est entre les diverses tranches d'âge que les différences relatives sont les plus marquées. Le salaire et la sécurité d'emploi augmentent en importance à mesure que l'âge avance. La

le salaire et la sécurité d'emploi augmentent en importance à mesure que l'âge avance. La tendance inverse s'observe pour le critère de l'ambiance de travail. tendance inverse s'observe pour le critère de l'ambiance de travail, dont l'importance s'atténue avec l'âge. Mais ni l'augmentation des critères salaire et sé-

curité d'emploi, ni la baisse du critère ambiance de travail n'ont grand effet sur le classement des critères concernés. Les jeunes aussi placent le critère salaire et avantages en haut du classement, quoique d'un cheveu au-dessus de l'ambiance de travail. Chez les plus de 55 ans, l'ambiance de travail maintient sa troisième place.

Nous remarquons une fois de plus que les jeunes n'attachent pas plus d'importance que la moyenne à l'équilibre travail-vie privée (comme expression d'une tendance sociale). C'est l'inverse. Comme chaque année, ce critère affiche le score le plus faible chez les moins de 25 ans et le plus élevé chez les 35-54 ans. Il ne reperd du poids que passé l'âge de 55 ans.

C'est évidemment chez les moins de 25 ans que les perspectives d'avenir ont le plus la cote, avant de perdre en importance (surtout après 35 ans). Les conditions de travail flexibles et l'accessibilité de l'entreprise suivent le même schéma que l'équilibre travail-vie privée. Nous avons déjà souligné l'importance accrue de la RSE chez les jeunes. On observe le même phénomène pour la diversité.

4.3 quels critères jouent dans la décision de rester chez un employeur?

Traditionnellement, nous demandons aux répondants quels sont les critères qui leur semblent déterminants pour choisir tel employeur. Cette question analyse la fonction recruteuse de la marque d'employeur. En revanche, nous en savons nettement moins sur sa fonction rétentrice - l'impact d'une marque d'employeur sur le choix de continuer à travailler chez un employeur, et même presque rien sur sa fonction engageante - l'impact d'une marque d'employeur sur l'engagement et l'implication des travailleurs. Les questions sporadiques posées dans le passé à propos de la rétention présentaient en outre l'inconvénient de ne pas être entièrement comparables. Cette année, nous avons élaboré pour la première fois un questionnaire dans lequel

les résultats 17

la liste des critères instrumentaux se prête parfaitement à la comparaison, tant pour le recrutement que pour la rétention.

Quels critères jouent dans la décision de rester chez un employeur (rétention) comparés à ceux qui guident le choix d'un employeur (recrutement)?

tableau 3

quels critères déterminent la rétention et le recrutement?

	rétention	recrutement
sécurité d'emploi	51	53
salaire et avantages	50	63
équilibre travail-vie privée	42	48
accessibilité de l'entreprise	39	33
ambiance de travail	45	53
conditions de travail flexibles	32	36
santé financière	30	29
contenu du travail	30	27
perspectives d'avenir	31	37
formations	23	24
bonne réputation	19	17
qualité des produits et services	17	15
RSE	18	19
diversité/inclusion	14	12
qualité du management / de la direction	15	14
nouvelles technologies	12	10

[%] de répondants à avoir repris ce critère dans leur top 5

le principal constat réside dans le rôle globalement assez comparable des critères instrumentaux dans le recrutement et la rétention.

> Le principal constat réside dans le rôle globalement assez comparable des critères instrumentaux dans le recrutement et la rétention. Dans les deux cas, le classement global est fortement similaire. De quoi relativiser les indications antérieures selon lesquelles les marques d'employeur fonctionneraient parfois autrement pour la rétention que pour le recrutement. Ce qui est somme toute une bonne nouvelle.

> Certaines divergences n'en demeurent pas moins intéressantes. Si le salaire reste un critère de poids dans la rétention, son importance diminue malgré tout, confirmant ce que les études précédentes avaient déjà suggéré. On remarque aussi que le critère ambiance de travail s'estompe quelque peu. La moindre importance des perspectives d'avenir confirme les conclusions antérieures. Le contenu de la fonction gagne quant à lui du terrain, mais de façon globalement limitée. Le critère qui gagne le plus de poids dans la rétention est l'accessibilité de l'entreprise.

quels secteurs sont les employeurs les plus attractifs?

5.1 le pharma à nouveau classé secteur privé le plus attractif

Traditionnellement, le classement des secteurs connaît peu de changements. L'année dernière par exemple, le top 5 était exactement identique à celui de l'année précédente. Cette année, on observe un peu plus de mouvement.

Le secteur pharmaceutique s'érige à nouveau en vainqueur et creuse encore son écart avec le numéro deux. Après les pertes d'attractivité de ces dernières années, le secteur reprend globalement du poil de la bête cette année, et de façon marquée. À la deuxième place, nous retrouvons, pour la première fois dans l'histoire, le secteur de l'aéronautique. Malgré une légère hausse d'attractivité, le secteur médiatique doit se contenter d'une troisième place. Le high tech (nouvelle dénomination de l'ancien secteur de l'électronique) réalise un fameux bon en avant, brisant ainsi son record dans le classement. L'informatique-consultance cède une place pour aboutir en cinquième position.

Plus loin dans le classement, le secteur des banques-assurances ne parvient pas à rattraper son recul de l'an dernier, qui l'avait vu disparaître du top 10 des secteurs les plus attractifs. Il se voit ainsi devancé par la chimie, les ressources humaines et les véhicules (production). Les banques et assurances ne jouent plus dans la cour des dix secteurs les plus attractifs. Comme l'an dernier, le secteur du transport des personnes ferme la marche. Ce n'est pas la première fois que ce secteur s'avère moins attractif que celui du transport de marchandises.

le secteur pharmaceutique s'érige à nouveau en vainqueur et creuse encore son écart avec le numéro deux.

tableau 4

classement des secteurs selon leur attractivité 2018-2019 (en %)

	2019	2018
pharmaceutique	44,8	41,2
aéronautique	41,9	36,3
médias	41,2	40,4
high tech	39,5	32,0
informatique & consultance	38,4	32,7
véhicules (production)	36,4	30,5
construction & installation	36,3	31,9
horeca & tourisme	35,5	28,3
alimentation	34,8	30,7
chimie	34,4	31,8
véhicules (retail)	33,3	29,3
ressources humaines	32,7	29,8
banques & assurances	32,7	28,4
énergie	31,9	28,3
transport (marchandises) & logistique	31,5	27,6
non-métal	31,3	27,3
nettoyage industriel & environnement & sécurité	31,2	25,1
métallurgie & sidérurgie	30,2	27,0
télécom & contact centers	30,1	26,8
retail (textile, meubles,)	30,0	27,8
distribution	29,8	26,8
transport (personnes)	28,9	24,6

5.2 pourquoi les secteurs privés sont-ils attractifs (ou non)?

L'attractivité d'un employeur est liée à une combinaison de plusieurs critères. Il ne suffit pas d'être fort dans l'un ou l'autre critère pour atteindre les sommets du classement. On ne s'étonnera donc pas de voir que les secteurs les plus attractifs du classement n'obtiennent pas seulement les meilleurs scores pour l'un ou l'autre critère, mais qu'ils recueillent de manière générale de très bons scores pour l'ensemble des critères étudiés. Ainsi, on ne s'étonnera pas de voir le secteur pharmaceutique remporter à nouveau la palme de l'attractivité pour la majorité des critères. Ce secteur affiche à nouveau la meilleure attractivité pour six des dix critères étudiés : salaire et avantages, perspectives d'avenir, équilibre travail-privé, santé financière, réputation et contenu de la fonction. L'année dernière, ce secteur était encore numéro un pour huit critères. Cette année, le secteur pharmaceutique doit céder sa place à celui du transport des personnes pour ce qui est de la sécurité d'emploi, et à celui du high tech pour le critère des nouvelles technologies. Comme chaque année ou presque, le secteur médiatique fait figure de champion en termes d'ambiance de travail. Un secteur qui se positionne par

le deuxième secteur globalement le plus attractif, celui de l'aéronautique, n'arrive en tête pour aucun des critères, mais rejoint à trois reprises le top 3. ailleurs dans le top 3 en matière de contenu de la fonction et de souci de l'environnement et de la société. Le deuxième secteur

globalement le plus attractif, celui de l'aéronautique, n'arrive en tête pour aucun des critères, mais rejoint à trois reprises le top 3 : contenu de la fonction, nouvelles technologies et salaire et avantages. Comme l'an dernier, le nettoyage industriel remporte la palme dans la catégorie « impact sur l'environnement et la société ». Fait surprenant cette année : le secteur automobile (retail) s'inscrit trois fois dans le top 3 : santé financière, réputation et nouvelles technologies.

tableau 5

top 3 des secteurs privés les plus attractifs par critère

	1	2	3
perspectives d'avenir	pharmaceutique	informatique & consultance	high tech
ambiance de travail	médias	horeca & tourisme	pharmaceutique
sécurité d'emploi	transport (personnes)	pharmaceutique	énergie
équilibre travail-privé	pharmaceutique	ressources humaines	banques & assurances
santé financière	pharmaceutique	informatique & consultance	véhicules (retail)
nouvelles technologies	high tech	aéronautique	véhicules (retail)
contenu de la fonction	pharmaceutique	médias	aéronautique
RSE	nettoyage industriel	énergie	médias
bonne réputation	pharmaceutique	informatique & consultance	véhicules (retail)
salaire et avantages	pharmaceutique	informatique & consultance	aéronautique



le secteur pharmaceutique doit céder sa place aux médias chez les femmes et les francophones.

5.3 l'attractivité des secteurs privés selon les sous-groupes

À l'instar des années précédentes, la position de leader du secteur pharmaceutique en termes d'attractivité globale n'est pas absolue dans tous les sous-groupes. Ce secteur doit céder sa place aux médias chez les femmes, les francophones et les moyennement qualifiés, et même à l'aéronautique dans ce dernier groupe. Contrairement à l'an dernier, les trois secteurs les plus attractifs ne figurent pas dans le top 3 de tous les sous-groupes. Cette année, les ressources humaines (chez les femmes) et le high tech (chez les haut qualifiés) viennent briser cette hégémonie.

tableau 6

top 3 des secteurs privés selon les sous-groupes

	1	2	2
hommes	aéronautique	high tech	pharmaceutique
femmes	pharmaceutique	médias	informatique & consultance
secondaire	médias	pharmaceutique	horeca & tourisme
supérieur	pharmaceutique	aéronautique	médias
18-30	médias	pharmaceutique	it & consultancy
31-50	pharmaceutique	high tech	médias
51-65	pharmaceutique	aéronautique	médias
néerlandophones	pharmaceutique	aéronautique	informatique & consultance
francophones	pharmaceutique	aéronautique	high tech

dans quels critères de la marque d'employeur les entreprises privées obtiennent-elles les meilleurs scores ?

comme les années précédentes, c'est la santé financière des entreprises qui affiche le meilleur score.

L'évaluation de certains critères de la marque d'employeur est un volet traditionnel du questionnaire. Généralement, les entreprises privées récoltent de bons scores en termes de santé financière et de qualité du management, et de mauvaises notes en matière de RSE, d'ambiance de travail et d'équilibre travail-vie privée.

tableau 7

attractivité des différents critères (score moyen sur une échelle de 5)

1.	santé financière	3,61
2.	nouvelles technologies	3,40
3.	bonne réputation	3,36
4.	sécurité d'emploi	3,31
5.	salaire et avantages	3,31
6.	perspectives d'avenir	3,20
7.	contenu de la fonction	3,13
8.	ambiance de travail	3,10
9.	équilibre travail /vie privée	3,10
10.	RSE	2,92

Comme les années précédentes, c'est la santé financière des entreprises qui affiche le meilleur score, suivie par l'utilisation des nouvelles technologies. L'ambiance de travail, l'équilibre travail-vie privée et la RSE sont généralement les critères les plus faibles. Ce classement respectif des critères se vérifie dans presque tous les secteurs. Un phénomène que l'on constate dans le monde entier. Si l'on établit une comparaison avec le classement des différents critères selon l'importance que les travailleurs y accordent, le plus grand écart se situe clairement au niveau de l'équilibre travail-privé et de l'ambiance de travail. Ce sont des critères jugés importants par les travailleurs pour le choix d'un employeur, mais dans lesquels les grandes entreprises ne brillent pas particulièrement. C'est également le cas, dans une moindre mesure, pour le salaire et la sécurité d'emploi, critères très prisés par les demandeurs d'emploi mais dans lesquels les grandes entreprises n'affichent « que » des performances moyennes. La RSE ne fait en revanche apparaître aucun décalage. Si les grandes entreprises affichent des scores médiocres en matière de RSE, les demandeurs d'emploi n'y attachent guère d'importance non plus. Bien qu'un certain changement se dessine cette année sur ce point.

dans quelle mesure le secteur public est-il attractif? Chaque année, en plus d'étudier le secteur privé, nous nous penchons sur un secteur en particulier. Les études précédentes se sont ainsi attardées sur le secteur public, le secteur non marchand, les organisations internationales, les marques disruptives et les entreprises régionales les plus attractives. Il est maintes fois apparu que plusieurs entreprises/organisations pouvaient très aisément concurrencer les grandes entreprises privées. En tant que secteur particulier, les organisations internationales se sont révélées, comme prévu, plus attractives que tous les autres secteurs privés. Le secteur public, le non-marchand et les marques disruptives ont également abouti au sommet du classement.

Cette année, nous avons à nouveau choisi d'étudier l'attractivité du secteur public en tant qu'employeur. C'est la première fois que nous étudions le secteur public en période de haute conjoncture. La grande question est de savoir si la position confortable du secteur public en termes d'attractivité se manifeste dans la même mesure à l'heure où la pénurie règne globalement sur le marché du travail et où il est en principe relativement facile pour de nombreux travailleurs de retrouver du travail. Si l'on en croit l'étude de l'an dernier, on peut supputer que le secteur public maintiendra globalement sa marque d'employeur forte. Nous avions alors étudié l'attractivité des administrations locales. Avec une attractivité moyenne de 43,7%, celles-ci avaient remporté en 2018 le titre de secteur le plus attractif, devant le secteur pharmaceutique (41,2%) et les médias (40,4%). La différence avec l'ensemble du secteur privé se chiffrait à quelque 13,5 points de pourcentage.

La grande attractivité du secteur public en tant qu'employeur ressort clairement des chiffres. Transposé en secteur distinct, avec une attractivité de 42,1%, le secteur public se positionne en deuxième place, juste après le secteur pharmaceutique. Il améliore même ses performances par rapport à 2015, lorsqu'il avait atteint la troisième place derrière le secteur pharmaceutique et les médias. La guestion d'une éventuelle baisse de l'attractivité du secteur public en temps de haute conjoncture trouve ainsi directement une réponse. Même en période de conjoncture favorable, le secteur public reste globalement très attractif pour les travailleurs. Rien n'indique que cette attractivité est susceptible de baisser.

tableau 8

attractivité des secteurs

pharmaceutique	44,8
secteur public	42,1
aéronautique	41,9
médias	41,2
high tech	39,5
informatique & consultance	38,4
véhicules (production)	36,4
construction & installation	36,3
horeca & tourisme	35,5
alimentation	34,8
chimie	34,4
véhicules (retail)	33,2
ressources humaines	32,7
banques & assurances	32,7
énergie	31,9
transport (marchandises) & logistique	31,5
non-métal	31,3
nettoyage industriel, environnement & sécurité	31,2
métallurgie & sidérurgie	30,2
télécom & contact centers	30,1
retail (textile, meubles,)	30,0
distribution	29,8
transport (personnes)	28,9

Si l'on compare le secteur public avec l'ensemble du secteur privé, l'écart, même en temps de haute conjoncture, demeure très important. Le secteur public obtient un score d'attractivité moyen de 42,1%, contre 34% pour le secteur privé. Si l'on y inclut les différents SPF en tant qu'organisations distinctes, l'attractivité du secteur public grimpe même jusqu'à 44,4%, se démarquant ainsi encore davantage du secteur privé.

tableau 9

top 3 des secteurs les plus attractifs par critère (y compris le secteur public)

7.1 pourquoi le secteur public est-il attractif?

L'attractivité du secteur public apparaît très clairement dans 4 des 10 critères : la sécurité d'emploi, l'équilibre travail-vie privée, les perspectives d'avenir et la RSE. Pour ces critères, le secteur occupe systématiquement le top 3. Et même la première marche du podium à trois reprises. Un constat qui n'a rien de surprenant pour ce qui est de l'équilibre travail-privé et de la sécurité d'emploi. Vu le poids de ces critères pour les marques d'employeur, il est

en fait, il n'y a qu'un seul critère pour lequel le secteur public obtient de piètres résultats : les nouvelles technologies. En ce qui concerne le contenu de la fonction, le secteur se classe juste en dehors du top 3. clair que les belles performances du secteur public y ont largement contribué. Mais pas entièrement. En fait, il n'y a qu'un seul critère pour lequel le secteur public obtient

de piètres résultats : les nouvelles technologies (avant-avant-dernière place). En ce qui concerne le contenu de la fonction, le secteur se classe juste en dehors du top 3 (numéro 5).

	1	2	3
perspectives d'avenir	pharmaceutique	informatique & consultance	secteur public
ambiance de travail	médias	horeca & tourisme	pharmaceutique
sécurité d'emploi	secteur public	transport (personnes)	pharmaceutique
équilibre travail-privé	secteur public	pharmaceutique	ressources humaines
santé financière	pharmaceutique	informatique & consultance	véhicules (retail)
nouvelles technologies	high tech	aéronautique	véhicules (retail)
contenu de la fonction	pharmaceutique	aéronautique	médias
environnement/société (RSE)	secteur public	nettoyage industriel	énergie
bonne réputation	pharmaceutique	informatique & consultance	véhicules (retail)
salaire et avantages	pharmaceutique	informatique & consultance	aéronautique



pour sept critères, le secteur public obtient de meilleurs scores que le secteur privé: la sécurité d'emploi et l'équilibre travail-privé, les perspectives d'avenir, l'ambiance de travail, le contenu de la fonction, la RSE et le salaire et avantages.

Le tableau suivant fournit la comparaison complète entre secteur public et secteur privé.

tableau 10

comparaison des scores des caractéristiques entre secteur public et secteur privé

	secteur public	secteur privé
perspectives d'avenir	3,41	3,20
ambiance de travail	3,17	3,10
sécurité d'emploi	3,82	3,31
équilibre travail-privé	3,39	3,10
santé financière	3,61	3,61
nouvelles technologies	3,15	3,40
contenu de la fonction	3,37	3,13
environnement/société (RSE)	3,26	2,92
bonne réputation	3,36	3,35
salaire et avantages	3,31	3,22

Pour sept critères, le secteur public de meilleurs scores que le secteur privé. C'est le cas pour la sécurité d'emploi et l'équilibre travail-privé, mais aussi pour les perspectives d'avenir, l'ambiance de travail, le contenu de la fonction, la RSE et – fait a priori surprenant – le salaire et avantages. Seul un critère fait apparaître un net avantage du secteur privé

par rapport au secteur public : le recours aux nouvelles technologies. Pour deux critères, les deux secteurs se valent à peu près (santé financière et réputation). On n'observe pas de nouvelles évolutions de ce point de vue. Les critères qui avaient également été étudiés précédemment reflétaient les mêmes proportions.

chez les femmes, le secteur public est le deuxième secteur le plus attractif après le pharma.

7.2 attractivité du secteur public selon les sous-groupes

L'excellente performance du secteur public s'étend aisément au niveau des sous-groupes. Chez les femmes, le secteur public est le deuxième secteur le plus attractif après le pharma. Chez les hommes, il aboutit en troisième place.

S'il est le secteur le plus attractif chez les diplômés du secondaire, il affiche aussi une très belle attractivité chez les diplômés du supérieur, où les secteurs pharmaceutique et aéronautiques sont les seuls à le dominer.

De même, la différence est assez ténue d'un régime linguistique à l'autre. Le secteur public remporte la palme chez les néerlandophones. Côté francophone, il cède la première place au secteur pharmaceutique.

La jeune population (-30) est la seule à ne pas inclure le secteur public dans le top 3 des secteurs les plus attractifs. Mais avec une septième place, ce secteur ne s'en tire pas mal non plus dans cette tranche d'âge.

tableau 11

top 3 des secteurs les plus attractifs par sous-groupe (y compris le secteur public)

	1	2	3
hommes	aéronautique	high tech	secteur public
femmes	pharma	secteur public	médias
secondaire	secteur public	médias	pharma
supérieur	pharma	aéronautique	secteur public
18-30	médias	pharma	informatique & consultance
31-50	secteur public	pharma	high tech
51-65	secteur public	pharma	aéronautique
néerlandophones	secteur public	pharma	aéronautique
francophones	pharma	secteur public	aéronautique



Pour terminer, nous avons opéré une comparaison plus systématique entre secteur public et secteur privé.

Même en période de conjoncture favorable, le secteur public fait figure d'employeur plus attractif que le secteur privé. La différence s'élève à 8 points de pourcentage. Si l'on y intégrait les différents SPF comme entités distinctes, l'écart passerait même à plus de 10 points de pourcentage.

Le même constat reste valable lorsque nous incluons les différents sous-groupes dans l'analyse. Les hommes jugent certes le secteur privé un peu plus attractif et le secteur public un peu moins attractif que les femmes, mais

ces différences restent très limitées. Chez les femmes, l'écart en faveur du secteur public dépasse les 9%, chez les hommes il est de plus de 6 points de pourcentage.

On s'étonnera de ne pas voir les jeunes réellement pencher en faveur du secteur public. Chez ces derniers, la balance penche même légèrement du côté privé (resp. 33,3 et 34,9%).

Chez les demandeurs d'emploi, la différence d'attractivité entre public et privé est aussi nettement moins criante. Les demandeurs d'emploi ont en effet une perception plus positive des entreprises privées que la population active.

tableau 12

comparatif entre le secteur public (avec les SPF comme une seule entité et comme entités distinctes) et le secteur privé

	ocotoui	ocotoai	ocotoai
	public	public	privé
	(SPF comme entités multiples)	(SPF comme une seule entité)	
globalement	44,38	42,11	33,95
hommes	43,61	41,44	34,90
femmes	44,74	42,24	32,79
18-24	35,60	33,30	34,92
25-34	47,42	46,46	36,77
35-54	45,31	42,64	33,16
55-64	46,38	43,73	30,51
primaire	na	na	na
secondaire	44,65	43,01	32,60
supérieur	44,96	42,04	34,37
néerlandophones	42,72	39,75	31,49
francophones	44,50	41,41	36,25
actifs	45,45	43,24	34,38
chômeurs (et demandeurs d'emploi)	41,99	42,11	38,17
étudiants	32,70	30,90	32, 84
pensionnés	na	na	31,46

secteur

secteur

secteur

quelles entreprises sont les employeurs les plus attractifs?

Pour déterminer l'employeur le plus attractif, nous faisons comme chaque année la distinction entre l'attractivité relative et l'attractivité absolue d'une entreprise. L'attractivité absolue d'une entreprise représente le pourcentage des répondants qui souhaitent travailler pour cette entreprise.

Cet indicateur est fortement influencé par la notoriété de l'entreprise. On ne peut pas, en toute logique, vouloir travailler pour une entreprise si on ne la connaît pas. C'est la raison pour laquelle nous avons également introduit le concept d'attractivité relative d'une entreprise. C'est-à-dire le pourcentage de

l'attractivité est indépendante de la notoriété. Une entreprise peut en effet être méconnue mais appréciée par les gens qui la connaissent, et inversement. personnes souhaitant travailler pour une entreprise parmi celles qui la connaissent effectivement. L'attractivité est donc indépendante de la notoriété.

Une entreprise peut en effet être méconnue mais appréciée par les gens qui la connaissent, et inversement. Pour ce concept, nous devons passer par la mesure d'un indicateur intermédiaire : la notoriété.

La notoriété¹ des entreprises est le premier élément que nous avons mesuré. Ce paramètre sert uniquement d'indicateur intermédiaire permettant de calculer l'attractivité absolue. Traditionnellement, le classement des employeurs privés les plus connus varie peu d'une année à l'autre. Il n'en va pas autrement cette année.

Cette année, c'est bpost qui décroche pour la première fois depuis longtemps le titre d'employeur le plus connu. Durant la décennie précédente, cette entreprise avait déjà partagé avec Ikea le statut d'employeur le plus connu, lorsqu'elle s'appelait encore La Poste. Mais suite à son changement de nom (pourtant peu spectaculaire), elle s'est vu éjectée du top 10. Il faudra attendre 2015 pour que bpost réintègre le groupe des dix entreprises les plus connues. Les multiples problèmes auxquels la société fut confrontée en 2018, ainsi que l'attention médiatique qui en a découlé, ont sans doute contribué à cette notoriété accrue. Pour le reste, ce sont essentiellement les noms habituels qui reviennent.

1 Le terme de notoriété ne doit pas être compris dans le sens que lui réserve le marketing. Il s'agit ici du pourcentage de répondants qui connaissent suffisamment l'entreprise pour savoir s'ils souhaiteraient ou non y travailler et pour attribuer un score aux différents critères qui déterminent son attractivité.



tableau 13

top 10 des employeurs les plus connus en belgique (notoriété en %)

bpost	92,4
carrefour	90,5
proximus	90,4
coca-cola	90,4
ikea	90,0
lidl	89,7
delhaize	89,0
engie	88,7
sncb	88,6
media markt	88,3

8.1 attractivité relative des employeurs privés¹

Traditionnellement, le classement le plus attendu est celui des employeurs affichant l'attractivité relative la plus élevée. C'est d'ailleurs sur la base de ce classement qu'est attribué chaque année le Randstad Award.

Cette année encore, le top 10 – et par extension le top 20 – a été fortement bousculé. Quoi qu'il en soit, les scores d'attractivité sont relativement proches les uns des autres. Ce qui veut dire que même des changements non significatifs en termes de score d'attractivité peuvent entraîner pas mal de glissements dans le classement.

tableau 14

top 20 des employeurs les plus attractifs

1	deme ²	55,9
2	janssen pharmaceutica	53,8
3	jan de nul	53,7
4	gsk	50,9
5	mediahuis	50,4
6	multipharma	47,5
7	colruyt group	47,4
8	tui	47,3
9	banque degroof petercam	47,0
10	coca-cola	46,3
11	pwc	45,6
12	vrt	45,2
13	brussels airlines	45,0
14	barry callebaut	45,0
15	audi brussels	45,0
16	capgemini	44,6
17	nike	44,1
18	bayer	43,7
19	p&g	43,7
20	kpmg	43,3



¹ Pour établir le classement sur la base de l'attractivité relative, nous exigeons une notoriété minimale de 10%.

² Le score de 55,9% représente le nombre de personnes à avoir donné un score de 4 ou 5 (sur une échelle de 5) à la question « souhaiteriez-vous travailler pour cette entreprise ?

8.2 pourquoi deme est-elle l'employeur le plus attractif?

L'année dernière, Janssen Pharmaceutica affichait sur tous les critères un score supérieur à la moyenne du secteur privé. Cela prouve, comme on peut traditionnellement s'y attendre de la part du lauréat, les fondations très solides de sa marque d'employeur.

Après avoir ouvert la marche pour pas moins de cinq critères en 2017, l'entreprise fait encore mieux cette année. Elle remporte la victoire pour six des dix critères (sécurité d'emploi, perspectives d'avenir, contenu de la fonction, ambiance de travail, nouvelles technologies et

la marque d'employeur de deme repose sur une base très solide. On ne constate aucune faiblesse manifeste au niveau des critères.

salaire et avantages. Les autres lauréats sont Coca-Cola (santé financière), Colruyt Group (RSE), Jan De Nul (réputation) et Janssen Pharmaceutica (équilibre travail-privé). Janssen Pharmaceutica affiche également un excellent bulletin. Outre sa victoire pour l'équilibre travail-vie privée, l'entreprise conquiert le top 3 à quatre autres reprises. Jan De Nul surpasse encore cette performance avec, en plus de sa première place pour le critère réputation, cinq positionnements au top 3.

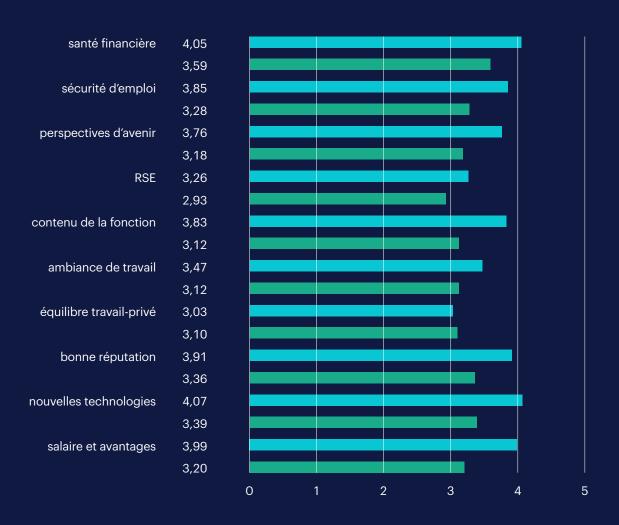
tableau 15

top 3 des employeurs privés affichant les scores les plus élevés pour les différents critères instrumentaux

	1	2	3
santé financière	coca-cola	janssen pharmaceutica	jan de nul
sécurité d'emploi	deme	jan de nul	colruyt group
perspectives d'avenir	deme	janssen pharmaceutica	kpmg
RSE	colruyt group	deme	ikea
contenu de la fonction	deme	janssen pharmaceutica	jan de nul
ambiance de travail	deme	mediahuis	jan de nul
travail/privé	janssen pharmaceutica	multipharma	ores
réputation	jan de nul	deme	colruyt group
nouvelles technologies	deme	hp	ibm
salaire et avantages	deme	jan de nul	janssen pharmaceutica



pourquoi deme est-elle l'employeur le plus attractif?



score moyen sur une échelle de 1 à 5





tableau 16

top 3 des employeurs privés affichant les scores les plus élevés dans les sous-groupes étudiés

	1	2	3
hommes	jan de nul	deme	janssen pharmaceutica
femmes	capgemini	gsk	multipharma
18-30	gsk	nike	banque degroof
31-50	mediahuis	jan de nul	janssen pharmaceutica
51-65	multipharma	janssen pharmceutica	jan de nul
secondaire	deme	mercedes benz	jan de nul
supérieur	gsk	janssen pharmaceutica	jan de nul
néerlandophones	janssen pharmaceutica	deme	jan de nul
francophones	rtbf	gsk	tui

Comme chaque année, plusieurs vainqueurs se démarquent dans les sous-groupes. Cette année, ils sont au nombre de huit. Glaxo-SmithKline (GSK) est le seul à remporter la victoire dans plus d'un sous-groupe. Janssen Pharmaceutica et Jan De Nul sont les entreprises les plus représentées dans le top 3. Janssen s'y hisse à cinq reprises, Jan De Nul à six reprises. Deme, vainqueur global, doit se contenter de trois positionnements au top 3. Sa faible notoriété lui joue quelquefois des tours à cet égard.

8.3 l'attractivité absolue des employeurs privés

Parmi les employeurs privés affichant la plus grande attractivité relative, on retrouve aussi bien des entreprises connues que quelquesunes qui le sont moins. C'est pour cette raison que nous proposons également un second indicateur d'attractivité: l'attractivité absolue. Nous l'obtenons en multipliant le score de notoriété d'une entreprise par le score réalisé en termes d'attractivité relative. Les résultats de ce calcul traduisent d'une certaine manière le potentiel de recrutement théorique absolu des entreprises en question.

L'attractivité absolue d'une entreprise est surtout déterminée par sa notoriété. C'est ce qui explique que les variations dans le temps sont généralement moins importantes que celles de l'attractivité relative. Depuis 2010, la victoire était l'apanage d'une seule et même entreprise : Coca-Cola, qui a terminé gagnante à dix reprises depuis la création de cette étude. Les autres victoires sont revenues à BNP Paribas Fortis (quatre fois), Proximus, Ikea et Colruyt (chacune une fois). Il y a deux ans, après 7 victoires consécutives, Coca-Cola a dû céder pour la première fois cet honneur à Colruyt, avant de récupérer sa position de tête l'année dernière.

Cette année, c'est Coca-Cola qui conquiert le titre d'employeur le plus attractif au sens absolu. L'entreprise vole de justesse la vedette à Colruyt. De façon exceptionnelle, ces deux

l'attractivité absolue d'une entreprise est surtout déterminée par sa notoriété. entreprises se classent aussi bien dans le top 10 de l'attractivité relative que dans celui de l'attractivité absolue.

Une performance partagée par TUI (numéro 8). Comme chaque année, les changements sont plutôt ténus. À noter que deux des trois grandes banques qui figuraient dans le top 20 l'année dernière doivent s'incliner cette année (Belfius et ING). Heureusement, BNP Paribas Fortis réintègre le top 20 pour la première fois depuis longtemps.

tableau 17

top 20 de l'attractivité absolue en belgique (en %)

1.	coca-cola	41,8
2.	colruyt group	41,4
3.	brussels airlines	37,8
4.	nike	36,6
5.	ikea	35,5
6.	decathlon	34,5
7.	bpost	34,0
8.	tui	33,2
9.	delhaize	32,6
10.	media markt	32,2
11.	proximus	32,2
12.	philips	32,0
13.	bnp paribas fortis	31,
14.	fnac vandenborre	31,0
15.	engie	30,6
16.	kbc	30,
17.	center parcs	29,
18.	nmbs	29,3
19.	ici paris xl	29,2
20.	carrefour	29,



09

quelles organisations publiques sont les employeurs les plus attractifs? Comme pour les entreprises privées, nous opérons une distinction entre la notoriété et l'attractivité absolue et relative des organisations publiques en tant qu'employeurs.

tableau 18

top 10 des employeurs publics les plus connus (en %)

1	la police	87,0
2	onem	72,1
3	onss	66,3
4	la défense	58,8
5	autorité flamande	56,5
6	vdab	56,2
7	inami	53,1
8	autorité wallonne	53,1
9	spf	52,6
10	kind & gezin	47,7

Les employeurs publics jouissent traditionnellement d'une notoriété inférieure à celle des employeurs privés. Seule la Police, employeur public le plus connu, aboutirait dans le top 20 des employeurs privés, avec un score de 87%. Pour le reste, comme il fallait s'y attendre, le classement ne nous réserve pas de surprises par rapport à l'an dernier. Ce sont plus ou moins les mêmes employeurs qui apparaissent dans le classement. les employeurs publics jouissent traditionnellement d'une notoriété inférieure à celle des employeurs privés.

9.1 top 10 des organisations publiques les plus attractives

tableau 19

top 10 des organisations publiques les plus attractives (en %)

1	autorité flamande	55,2
2	office de la naissance et de l'enfance (o.n.e.)	50,9
3	spf	50,4
4	vlaamse milieu maatschappij (vmm)	47,8
5	fédération wallonie-bruxelles	47,1
6	office national des pensions (onp)	44,7
7	société wallonne des eaux (swde)	44,0
8	autorité wallonne	42,8
9	kind & gezin	42,7
10	agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (afsca)	42,2

L'Autorité flamande remporte pour la deuxième fois le titre d'organisation publique la plus attractive. Une victoire qu'elle avait déjà conquise en 2013. Pas moins de 55% de ceux qui connaissent l'organisation y travailleraient volontiers, voire très volontiers.



L'Autorité flamande l'emporte de façon relativement marquée sur l'O.N.E. (encore élue organisation publique la plus attractive en 2015) et les Services Publics Fédéraux (SPF) qui avaient raflé le titre d'employeur public le plus attractif en 2012.

Tant l'Autorité flamande que les SPF obtiennent à peu près les mêmes scores d'attractivité qu'en 2015 (resp. 55% et 49% à l'époque). C'est également le cas de la Fédération Wallonie-Bruxelles (45%). L'Autorité wallonne (le Service Public de Wallonie) légèrement par rapport à 2015.

Ces scores démontrent clairement que les organisations publiques n'ont assurément rien perdu de leur attractivité. L'actuelle conjoncture favorable joue un rôle insignifiant dans ces résultats.

tableau 20

quels sont les trois employeurs publics récoltant les scores les plus élevés pour les différents critères?

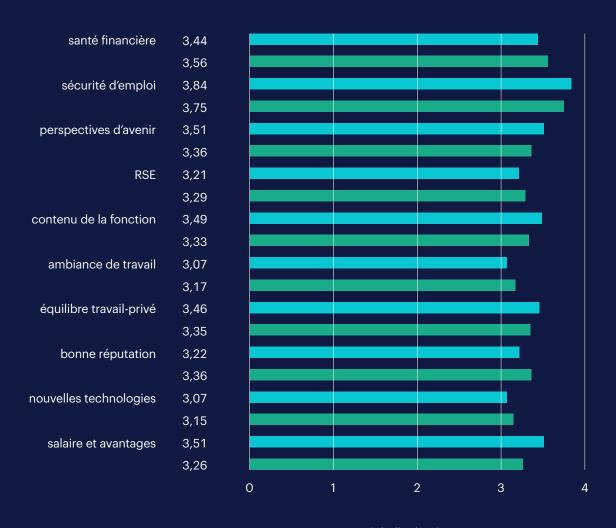
9.2 pourquoi l'autorité flamande est-elle l'employeur le plus attractif?

Nous avons pour tradition de comparer les scores du vainqueur en termes d'attractivité relative avec ceux des autres employeurs publics. Il s'avère presque toujours que le vainqueur pour la plupart des critères affiche un meilleur score, et parfois même sensiblement meilleur que la moyenne. L'Autorité flamande déroge à cette règle. L'Autorité flamande ne dépasse le score moyen « que » pour cinq critères : sécurité d'emploi, salaire et avantages, contenu de la fonction, perspectives d'avenir et équilibre travail-privé. Précisons tout de même que trois des quatre principaux critères s'y retrouvent (salaire, sécurité d'emploi et équilibre travail-privé). Et dans les cas où l'Autorité flamande affiche un moins bon score, la différence est ténue.

	1	2	3
santé financière	watergroep	vmm	afsca
sécurité d'emploi	la police	la défense	spf
perspectives d'avenir	la police	la défense	spf
RSE	vmm	watergroep	afsca
contenu de la fonction	la police	vmm	fédération wallonie-bruxelles
ambiance de travail	o.n.e.	vmm	kind & gezin
équilibre travail-privé	fédération wallonie-bruxelles	forem	onp
réputation	o.n.e.	vmm	kind & gezin
nouvelles technologies	vmm	aquafin	la défense
salaire et avantages	la défense	autorité flamande	spf



pourquoi l'autorité flamande est-elle l'employeur public le plus attractif ?



score moyen sur une échelle de 1 à 5

autorité flamande employeurs publics



tableau 21

quels sont les trois employeurs publics récoltant les scores les plus élevés dans les sous-groupes étudiés ? la police s'arroge le plus beau palmarès avec trois victoires (sécurité d'emploi, perspectives d'avenir et contenu de la fonction).

	1	2	3
hommes	autorité flamande	spf	fédération wallonie-bruxelles
femmes	o.ne.	autorité flamande	kind & gezin
18-30	o.n.e.	autorité flamande	kind & gezin
31-50	autorité flamande	fédération wallonie-bruxelles	spf
51-65	vmm	autorité flamande	spf
secondaire	autorité flamande	o.n.e.	afsca
supérieur	autorité flamande	spf	o.n.e.
néerlandophones	autorité flamande	spf	vmm
francophones	autorité wallonne	fédération wallonie-bruxelles	spf

Pas moins de six employeurs publics différents sont les plus attractifs pour au moins un critère.

La Police s'arroge le plus beau palmarès avec trois victoires (sécurité d'emploi, perspectives d'avenir et contenu de la fonction). La VMM et l'O.N.E. peuvent également se targuer d'une victoire pour deux critères. Les autres lauréats sont Watergroep pour la santé financière, la Défense pour le salaire et avantages et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'équilibre travail-privé. L'Autorité flamande – l'employeur globalement le plus attractif – ne rejoint qu'une seule fois le top 3.

Au niveau des sous-groupes, c'est l'Autorité flamande qui récolte le plus de suffrages (hommes, 31-50 ans, enseignement secondaire et supérieur et néerlandophones). L'O.N.E. est l'employeur le plus attractif auprès des femmes et des jeunes. Côté francophone, ce sont – sans grande surprise – les propres institutions qui ont la cote.

les SPF les plus attractifs

Nous avons regroupé les différents SPF pour les besoins de l'analyse globale. Mais il est bien sûr également intéressant de voir si des différences d'attractivité se dessinent également d'un SPF à l'autre. L'étude précédente avait bel et bien confirmé cette hypothèse.

tableau 22

top 10 de l'attractivité relative et de la notoriété des différents SPF (en %)

1.	affaires étrangères	54,9
2.	santé publique	54,4
3.	intérieur	52,3
4.	emploi, travail et concertation sociale	51,0
5.	personnel et organisation	50,3
6.	justice	50,1
7.	économie, pme, classes moyennes et énergie	49,3
8.	finances	47,7
9.	sécurité sociale	45,8
10.	mobilité et transport	43,6

L'attractivité des différents SPF montre en effet quelques divergences. D'autant que l'écart entre le plus attractif et le moins attractif des SPF semble augmenter. En 2013, il était de 8%, alors qu'aujourd'hui, il atteint 11%. Avec 54,9%, le SPF le plus attractif – celui des Affaires étrangères – aurait terminé juste derrière l'Autorité flamande. Avec 43,6%, le moins attractif – le SPF Mobilité – décrocherait toujours la huitième place. L'ordre de classement des différents SPF n'évolue guère. Globalement, ce sont les mêmes SPF que l'on retrouve en haut et en bas du classement.

tableau 23

top 10 des employeurs les plus attractifs de belgique, publics et privés confondus (en %)

1.	deme	55,9
	autorité flamande	55,2
3.	janssen pharmaceutica	53,8
4.	jan de nul	53,7
5.	gsk	50,9
6.	o.n.e.	50,9
7.	mediahuis	50,4
8.	spf	50,4
9.	vmm	47,8
10.	multipharma	47,5

Lorsque l'Autorité flamande avait raflé la victoire en 2013, elle s'était également classée au sommet de l'attractivité globale. Cette fois, elle doit céder de justesse la première place à Deme. Traditionnellement, ce top 10 mixte montre une composition relativement équilibrée, avec 6 entreprises privées et 4 publiques.



9.3 l'attractivité absolue des employeurs publics

Comme pour les employeurs privés, le classement de l'attractivité absolue des employeurs publics montre une autre configuration que celle de leur attractivité relative. Cela s'explique par le rôle important joué ici par la notoriété de l'organisation. Étant donné la plus faible notoriété des employeurs publics.

tableau 24

top 10 de l'attractivité absolue des employeurs publics en belgique

1.	la police	36,3
2.	autorité flamande	31,2
3.	onem	29,9
4.	onss	27,8
5.	spf	26,3
6.	la défense	23,4
7.	vdab	23,3
8.	autorité wallonne	22,7
9.	fédération wallonie-bruxelles	20,9
10.	kind & gezin	20,4

10

la valeur de la sécurité d'emploi

Il va sans dire que la sécurité d'emploi revêt de l'importance pour les personnes actives. C'est même le critère le plus important dans le choix d'une entreprise en temps de récession. Lorsque l'économie va mieux, la sécurité d'emploi demeure résolument dans le top 3 des critères (après le salaire, en lice pour la deuxième place avec l'ambiance de travail).

Reste à savoir si la valeur financière de la sécurité d'emploi est quantifiable. Nous avons demandé aux répondants quel pourcentage de leur salaire ils étaient prêts à céder au profit d'un emploi sûr, l'option 0% étant évidemment possible.

tableau 25

quel pourcentage de votre salaire seriez-vous prêt(e) à sacrifier au profit de la sécurité d'emploi?

36,1
27,0
19,1
8,0
5,3
4,4

N = 5.914

Ce tableau nous fournit quelques indications intéressantes.

Comme on pouvait le supposer, la majorité des répondants sont prêts à troquer une partie de leur salaire contre la sécurité d'emploi. Ceux qui ne souhaitent rien céder de leur salaire sont sans doute essentiellement des

randstad research travailleurs ayant une solide position sur le marché du travail, et donc bon espoir de retrouver facilement un emploi s'ils devaient perdre le leur.

Mais en moyenne, la part de salaire que l'on veut bien sacrifier est limitée. Chez 27% des répondants, elle ne dépasse pas les 5%. Seuls 4% sont prêts à céder au moins un cinquième de leur rétribution. En moyenne, les travailleurs sont disposés à troquer 6% de leur salaire contre un emploi sûr.

Plus on avance en âge, moins on est prêt à céder une part de salaire. L'affirmation selon laquelle les jeunes d'aujourd'hui ne céderaient plus rien au profit de la sécurité d'emploi – la nouvelle génération, vous savez – est ici une fois de plus démentie. La vérité, c'est que les jeunes y sont les plus sensibles, avec un pourcentage de 8%. Même constat pour le groupe d'âge supérieur (25-34 ans). Ensuite, le pourcentage diminue. Les plus de 55 ne lâcheraient plus que 4% de leur salaire.

Les différences entre hommes et femmes sont assez minimes, voire inexistantes sur ce plan. Les hommes sont prêts à céder en moyenne 7%, les femmes 6%. On ne s'étonnera guère de voir que les moins qualifiés accepteraient de céder davantage que leurs homologues plus qualifiés. Mais la différence entre ces deux sous-groupes est étonnamment faible. En moyenne, les diplômés du primaire sont prêts à sacrifier 9%, contre 6% pour les diplômés du supérieur. Curieusement, les diplômés du secondaire ne veulent pas céder davantage que les diplômés du supérieur.

Moralité: le travailleur moyen accorde certes de la valeur à la sécurité d'emploi, mais pas de façon exagérée. Sans doute la haute conjoncture n'y est-elle pas étrangère et cette valeur est-elle susceptible d'augmenter en temps de récession. C'est ce que les futures études s'emploieront à examiner.

11

les principales conclusions



- Pourquoi choisit-on un employeur plutôt qu'un autre? Traditionnellement, les motifs varient peu d'une année à l'autre. Le critère salaire et avantages reste la motivation principale, devant la sécurité d'emploi et l'ambiance de travail, qui se disputent la deuxième place, suivis à nouveau de l'équilibre travail-vie privée.
- Plus loin dans le classement, épinglons le score du critère souci de l'environnement et de la société. Ce critère récolte habituellement un score avoisinant les 15%. En obtenant 19%, il affiche son plus haut score jamais enregistré. Chez les jeunes, son importance passe même à 25%. L'avenir nous dira si l'on peut véritablement conclure à une nouvelle tendance.
- Pas moins de deux répondants sur trois sont prêts à raboter leur salaire en échange d'un emploi sûr. En moyenne, c'est 6% du salaire que l'on veut bien sacrifier. Et même 8% du côté des jeunes.
- Le secteur pharma s'illustre à nouveau comme étant le secteur le plus attractif. Une victoire encore plus flagrante cette année. Le secteur de l'aéronautique chasse le secteur médiatique de la deuxième place. High tech et informatique & consultance complètent le top 5. Le secteur des banques & assurances ne parvient pas davantage cette année à se hisser au top 10 des secteurs les plus attractifs. Il aboutit en treizième position.

le critère salaire et avantages reste la motivation principale, devant la sécurité d'emploi et l'ambiance de travail.

- Traditionnellement, le secteur pharma est aussi le secteur le plus attractif pour la plupart des critères de la marque d'employeur. Cette année, c'est le cas pour six des critères. Il ne s'incline devant d'autres secteurs que pour l'ambiance de travail, la RSE, la sécurité d'emploi et les nouvelles technologies. Exception faite de la RSE et des nouvelles technologies, ce secteur occupe partout le top 3. Les autres lauréats sont le secteur des médias (comme chaque année, le secteur le plus attractif en termes d'ambiance de travail), le secteur du transport des personnes pour la sécurité d'emploi, le high tech pour les nouvelles technologies et le nettoyage industriel pour la RSE.
- Le secteur public, étudié en tant que secteur distinct cette année, gravit la seconde marche du podium des secteurs les plus attractifs. Seul le secteur pharmaceutique le devance. Si l'on compare l'ensemble du secteur privé avec le secteur public, on note une différence de quelque 8 points de pourcentage (resp. 42,1% et 34%). Aucun doute n'est donc permis. Même en période de conjoncture favorable, le secteur public demeure plus attractif que le secteur privé.

- L'attractivité du secteur se traduit également dans les différents critères. Tant pour la sécurité d'emploi que pour l'équilibre travail-vie privée et la RSE, le secteur public conquiert le statut de secteur le plus attractif. Même en termes de perspectives d'avenir, il s'inscrit dans le top 3. Si l'on compare l'ensemble du secteur privé avec le secteur public, le plus grand écart s'observe pour la sécurité d'emploi. Mais l'équilibre travail-privé, le contenu de la fonction, la RSE et les perspectives d'avenir font également apparaître une différence relativement importante en faveur du secteur public. Ce n'est que pour les nouvelles technologies que la balance penche nettement en faveur du secteur privé. Pour ce qui est de la santé financière et de la réputation, la différence est nulle. Enfin, on observe une différence minime en termes d'ambiance de travail et de salaire et avantages (quoique toujours en faveur du secteur public).
- L'ADN de la marque d'employeur d'une entreprise privée diffère de celui d'une organisation publique. Mais on dégage aussi des similitudes. Les points forts du secteur privé sont la santé financière et le recours aux nouvelles technologies. Les points faibles concernent traditionnellement l'ambiance de travail, l'équilibre travail-privé et le souci de l'environnement et de la société. Dans le secteur public, la sécurité d'emploi et la santé financière sont pointées comme étant les critères positifs, alors que les nouvelles technologies et l'ambiance de travail sont taxées de points faibles.

- Cette année, pour la première fois depuis longtemps, bpost est à nouveau l'employeur privé le plus connu, devant Carrefour, Proximus, Coca-Cola et Ikea.
- Cette année, Deme décroche pour la troisième fois la palme de l'employeur privé le plus attractif de Belgique. L'entreprise devance ainsi Janssen Pharmaceutica, vainqueur de l'année dernière. Jan De Nul, éternel rival de Deme, se classe troisième, suivi en quatrième place de GlaxoSmithKline. Les quatre premières places sont donc occupées

deme décroche pour la troisième fois la palme de l'employeur privé le plus attractif de Belgique. L'entreprise devance ainsi Janssen Pharmaceutica. Jan De Nul se classe troisième. par d'anciens lauréats du Randstad Award. En cinquième position, nous trouvons la première entreprise à ne pas être un ex-lauréat : Mediahuis. Plus

loin dans le top 10, deux surprises nous attendent. En numéro sept, nous trouvons Colruyt Group, qui brise un nouveau record personnel. Banque Degroof Petercam devient quant à elle numéro neuf. C'est la première fois depuis la crise financière qu'une banque se hisse au top 10. Pour autant, il ne faut pas voir dans la performance de Banque Degroof Petercam le signe d'une renaissance du secteur dans son ensemble. Avec un résultat de sept sur dix, la présence des entreprises belges au sommet du classement est une fois de plus importante.

Coca-Cola est à nouveau l'employeur le plus attractif en termes absolus. C'est sa 12ème victoire sur 19 participations.

- Comme toujours, le lauréat de l'attractivité globale présente aussi un bon bulletin pour les critères distincts. Il n'en va pas autrement pour Deme. L'entreprise surpasse la moyenne globale dans tous les critères. Aucune faiblesse ne se manifeste à ce niveau. Il n'y a que pour l'équilibre travail-vie privée que l'entreprise se classe juste en deçà de la moyenne.
- Deme consolide encore sa victoire globale par six victoires dans les différents critères (sécurité d'emploi, perspectives d'avenir, contenu de la fonction, ambiance de travail, nouvelles technologies et salaire et avantages). Les autres gagnants sont Coca-Cola (santé financière), Colruyt Group (RSE), Janssen Pharmaceutica (équilibre travail-privé) et Jan De Nul (réputation). Cette dernière entreprise atteint six fois le top 3.
- Au niveau des organisations publiques, c'est l'Autorité flamande qui rafle le titre d'employeur le plus attractif. Ce qui lui vaut de remporter pour la deuxième fois celui d'employeur public le plus attractif. L'Autorité flamande devance de façon relativement marquée l'O.N.E. et les SPF, deux organisations qui avaient chacune décroché une fois ce titre dans le passé.

- Au sein des SPF, nous remarquons des différences relatives entre le plus attractif et le moins attractif des employeurs. À ceci près que le moins attractif enregistre toujours plus de 40% d'attractivité. Les Affaires étrangères se révèlent le SPF le plus attractif avec 54,9%, un score encore tout juste inférieur à celui de l'Autorité flamande. Les SPF Sécurité sociale (45,8%) et Mobilité et Transport (43,6%) sont les moins attractifs.
- Toutes entreprises et organisations confondues, le top 10 des employeurs les plus attractifs se compose de six employeurs privés et quatre employeurs publics. DEME l'emporte de justesse sur l'Autorité flamande.
- Coca-Cola est à nouveau l'employeur le plus attractif en termes absolus. C'est sa 12ème victoire sur 19 participations. Coca-Cola domine ainsi de justesse Colruyt. Brussels Airlines, Nike et Ikea complètent le top 5. Non contentes de figurer dans le top 10 de l'attractivité relative, Coca-Cola et Colruyt se hissent donc également dans celui de l'attractivité absolue. Une performance partagée par TUI, qui se classe huitième. Avec 41,8%, Coca-Cola enregistre en outre un score historiquement élevé, n'ayant surpassé cette performance qu'une seule fois dans l'histoire.

annexe

employeurs privés et publics

employeurs privés

(aib) vincotte	informatique & consultance
ab inbev – anheuser busch inbev	alimentation
accenture	informatique & consultance
action	retail (textile, meubles,)
ag insurance	banques & assurances
agc	non-métal
agfa	informatique & consultance
ahold (albert heijn)	distribution
alcatel-lucent bell	high tech
alcon couvreur	pharmaceutique
aldi	distribution
aperam stainless	métallurgie & sidérurgie
arcelor mittal	métallurgie & sidérurgie
atlas copco	métallurgie & sidérurgie
audi	véhicules (production)
aviapartner	transport (marchandises) & logistique
axa	banques & assurances
baloise	banques & assurances
balta	non-métal
bank degroof petercam	banques & assurances
barco	high tech
barry callebaut	alimentation
basf	chimie
baxter	pharmaceutique
bayer	pharmaceutique
bekaert	métallurgie & sidérurgie
belfius	banques & assurances
belgacom	télécom & contact centers
bnb	banques & assurances
bnp paribas	banques & assurances
borealis	chimie
bosch group	véhicules (production)

bpost	transport (marchandises) & logistique
brico	retail (textile, meubles,)
brussels airlines	aéronautique
c&a	retail (textile, meubles,)
c.b.r cementbedrijven	non-métal
capgemini	informatique & consultance
cargill	alimentation
carrefour	distribution
cbc	banques & assurances
cegeka	informatique & consultance
cegelec	construction & installation
center parcs	horeca & tourisme
cleaning masters	nettoyage industriel & environnement & sécurité
cnh	véhicules (production)
coca-cola	alimentation
cofely	construction & installation
cola	construction & installation
colruyt	distribution
compass group	horeca & tourisme
cora	distribution
corelio	médias
daf trucks	véhicules (production)
daikin	métallurgie & sidérurgie
de lijn	transport (personnes)
decathlon	retail (textile, meubles,)
delhaize	distribution
deloitte	informatique & consultance
deme (dredging international)	construction & installation
dhl (deutsche post)	transport (marchandises) & logistique
d'ieteren	véhicules (retail/services)



dsv	transport (marchandises) & logistique
electrabel	énergie
elia	énergie
ernst & young (ey)	informatique & consultance
esso (exxonmobil)	chimie
estée lauder	non-métal
ethias	banques & assurances
euroclean	nettoyage industriel & environnement & sécurité
euroclear	banques & assurances
evonik degussa	chimie
f.n. herstal	métallurgie & sidérurgie
fabricom	construction & installation
febelco	transport (marchandises) & logistique
fluvius system operator (eandis, infrax)	énergie
friesland campina	alimentation
g.o.m.	nettoyage industriel & environnement & sécurité
g4s	nettoyage industriel & environnement & sécurité
general services antwerp	transport (marchandises) & logistique
group s	ressources humaines
gsk - glaxosmithkline	pharmaceutique
h&m - hennes & mauritz	retail (textile, meubles,)
h.essers	transport (marchandises) & logistique
hr rail	transport (personnes)
ibm	informatique & consultance
ici paris xl	retail (textile, meubles,)
ikea	retail (textile, meubles,)
imtech	construction & installation
ineos	chimie
infrabel	transport (personnes)
ing	banques & assurances
innno	retail (textile, meubles,)
ip globalnet	télécom & contact centers
iris (cleaning)	nettoyage industriel & environnement & sécurité

nettoyage industriel & environnement & sécurité
construction & installation
horeca & tourisme
pharmaceutique
banques & assurances
informatique & consultance
retail (textile, meubles,)
retail (textile, meubles,)
alimentation
nettoyage industriel & environnement & sécurité
distribution
horeca & tourisme
distribution
distribution
non-métal
retail (textile, meubles,)
distribution
transport (personnes)
télécom & contact centers
alimentation
pharmaceutique
métallurgie & sidérurgie
transport (marchandises) & logistique
métallurgie & sidérurgie
transport (personnes)
distribution
non-métal
énergie
non-métal
banques & assurances
ressources humaines
pharmaceutique
high tech
alimentation
horeca & tourisme
retail (textile, meubles,)



punch powertrain	véhicules (production)
puratos	alimentation
pwc – pricewaterhouse- coopers	informatique & consultance
quality meat renmans	distribution
randstad	ressources humaines
realdolmen	informatique & consultance
recticel	chimie
renewi	nettoyage industriel & environnement & sécurité
roularta	médias
rtbf – radio télévision belge francophone	médias
saint-gobain	non-métal
sd worx	ressources humaines
securex	ressources humaines
securitas	nettoyage industriel & environnement & sécurité
seris	nettoyage industriel & environnement & sécurité
sgs	informatique & consultance
sibelga – brussels network operations (bno)	énergie
siemens	high tech
sita	nettoyage industriel & environnement & sécurité
sodexo	horeca & tourisme
solvay	chimie
sonaca	aéronautique
spie	construction & installation
swift	informatique & consultance
swissport international	transport (marchandises) & logistique
tec	transport (personnes)
techspace aero (safran)	aéronautique
telenet	télécom & contact centers
tenneco automotive	véhicules (production)
thomas & piron	construction & installation
tnt	transport (marchandises) & logistique
total	chimie
toyota motor corporation	véhicules (retail/services)

tractebel	construction & installation
tvh forklift parts	véhicules (production)
ucb – union chimique belge	pharmaceutique
umicore	chimie
unilin	non-métal
ups – united parcel service	transport (marchandises) & logistique
valeo	véhicules (production)
van hool	véhicules (production)
van marcke	retail (textile, meubles,)
vandemoortele	alimentation
vanden borre	retail (textile, meubles,)
veolia	construction & installation
volvo car corporation	véhicules (production)
volvo group belgium (trucks & parts)	véhicules (production)
vrt	médias
westvlees	alimentation
wienerberger	non-métal
zara	retail (textile, meubles,)
zeeman	retail (textile, meubles,)



employeurs secteur public

actiris agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (afsca) aquafin autorité flamande autorité wallonne (service public de wallonie) de watergroep (vmw) fédération wallonie-bruxelles forem inami kind & gezin la défense o.n.e. (office de la naissance et de l'enfance) onem onp onss régie des bâtiments spf affaires étrangères spf economie, kmo, middenstand en énergie spf emploi, travail et concertation sociale spf finances spf intérieur spf justice spf mobilité et transport spf personnel et organisation spf santé publique spf sécurité sociale swde (société wallonne des eaux) vdab vivaqua vmm (vlaamse milieumaatschappij)



randstad.be





